DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRANDRIS (Rhône)

Conseillers

REUNION ORDINAIRE ET PUBLIQUE DU 18 DECEMBRE 2023

En exercice: 13 Présents: 09

Présidente - Madame Pascale JOMARD, Maire

<u>Présents</u> – Mesdames et Messieurs Pascale JOMARD, Guillaume LECANU, Frédéric CORGIER, Isabelle GRAMMARE, Nadine BOUILLON, Estelle LECANU, Lionel GUISARD, Jean-Pierre

GOUDARD, Aurélien DELHOMME.

Excusées : Stéphanie APPERCEL-CONVERT (pouvoir à Pascale

Convocation
Du 12 décembre 2023

JOMARD), Clotilde LEREVEREND-CHARPENTIER Absents: Ludivine CHAUMERON, Eric BOUHANA

Secrétaire élu : Frédéric CORGIER

<u>OBJET</u>: TARIFICATIONS DES SALLES COMMUNALES – TARIF SEMAINE POUR ASSOCIATIONS CULTURELLES OU SPORTIVES (Délib50-2023)

Madame le Maire propose de fixer les tarifs de location des différentes salles communales pour l'année 2024 pour une semaine de cinq jours.

Le Conseil Municipal, après vote et délibération, à l'unanimité :

Fixe les tarifs et précise qu'à partir du moment où le chauffage est mis en route dans les salles, il est dû:

	Tarif semaine (5 jours)	Tarif semaine (5 jours) Avec chauffage
Odyssée	150 €	270 €
Etoile	210 €	490 €
Mélèzes	150€	270 €
Boulodrome	150 €	230 €
Périscolaire	150 €	Non louée

Le contrat de location, les chèques de caution, le chèque de location et l'assurance seront à fournir au moment de la confirmation de la location en mairie.

Les salles seront rendues propres et rangées.

DIT que les locations seront versées dans la caisse du Receveur Municipal qui les imputera au compte 752, les cautions au compte 70878 du budget 2024 et suivants.-

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré à Grandris, Les jour, mois et an que dessus LE MAIRE,



